

CONSEIL D'ETAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

A R R E T

n° 220.680 du 20 septembre 2012

G./A.206.270/VI-19.694

En cause : **la société anonyme G.B.M.,**

ayant élu domicile chez
Me Gaël TILMAN, avocat,
quai de Rome, n° 1/12,
4000 Liège,

contre :

le centre public d'action sociale de Herve.

**LE PRESIDENT F.F. DE LA VI^e CHAMBRE DU CONSEIL D'ETAT,
SIEGEANT EN REFERE,**

I. OBJET DE LA REQUETE

Par une requête introduite le 10 septembre 2012, la société anonyme G.B.M. sollicite, selon la procédure d'extrême urgence, la suspension de l'exécution de "la décision prise le 23 août 2012 par le C.P.A.S. de Herve par laquelle elle attribue partiellement le marché «Fourniture de Matériel et Installation des Equipements de Cuisine» à POLYMAT pour le montant d'offre contrôlé de 268.648,70 €, décision notifiée par envoi du 24 août 2012".

II. PROCEDURE DEVANT LE CONSEIL D'ETAT

Une ordonnance du 11 septembre 2012, notifiée aux parties, convoque celles-ci à comparaître le 20 septembre 2012 à 10 heures 30.

M. le Conseiller d'Etat, Président f.f., David DE ROY, a exposé son rapport.

Me Bertrand HEYMANS, loco Me Gaël TILMAN, avocat, comparaissant pour la partie requérante, a présenté ses observations.

M^{me} l'Auditeur au Conseil d'Etat, Elisabeth WILLEMART, a été entendue en son avis.

Il est fait application du titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973.

III. DECISION DU CONSEIL D'ETAT

Par une décision du 17 septembre 2012, la partie adverse a procédé au retrait de la décision d'attribution précitée du 23 août 2012.

Le retrait ainsi décidé ne pouvant être tenu immédiatement pour définitif, il s'indique de surseoir à statuer et de remettre l'affaire sine die.

PAR CES MOTIFS, D E C I D E :

Article 1^{er}.

Il est sursis à statuer.

Article 2.

L'affaire est remise sine die.

Article 3.

Les dépens sont réservés.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la VI^e chambre, le vingt septembre deux mille douze par :

M.	David DE ROY,	Conseiller d'Etat, Président f.f.,
M ^{me}	Caroline HUGÉ,	Greffier.

Le Greffier,

Le Président f.f.,

Caroline HUGÉ.

David DE ROY.